

**EGC CENTRE EST
CAMPUS DE BOURG-EN-BRESSE et CHALON-SUR-SAÔNE**

REGLEMENT PEDAGOGIQUE 2026/2027

1. Organisation des études

- 1.1. Présentation du projet pédagogique général
- 1.2. Durée des études
- 1.3. Format des études
- 1.4. Les pôles d'enseignement
- 1.5. Les crédits ECTS

2. Contrôle des aptitudes et connaissances

- 2.1. Dispositions générales
- 2.2. Conditions de passage en année supérieure
- 2.3. Jurys : Jury d'admission, Jury de passage en année supérieure, Jury de stage, Jury de diplôme

3. Conditions de délivrance du diplôme

- 3.1. Le diplôme de Bachelor de l'EGC
- 3.2. Les délibérations
- 3.3. Les mentions
- 3.4. Les candidats ajournés
- 3.5. La remise des diplômes
- 3.6. Les conditions de délivrance du diplôme

1. Organisation des études

1.1. Présentation du projet pédagogique général

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 blocs de compétences.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Le dispositif pédagogique mis en place vise à :

- ↳ dispenser les connaissances de base des métiers préparés par une approche théorique intensive,
- ↳ faire acquérir des compétences en mettant l'étudiant en situation professionnelle ou pré professionnelle,
- ↳ favoriser l'acquisition et le développement de comportements professionnels pour rendre l'étudiant très rapidement opérationnel.

Il prévoit :

- 4 blocs de compétences dans les sciences de gestion : **Mise en Œuvre d'une Stratégie Marketing, Pilotage de l'efficacité commerciale de l'entreprise, Optimisation de la performance financière d'une entreprise, Coordination d'un projet de développement d'une offre.**
- Les enseignements transversaux : pratique des langues étrangères (anglais des affaires et autres langues), et électifs (matières optionnelles au choix selon les campus).
- Les pratiques professionnelles en entreprise, en France ou à l'étranger : stages et/ou alternance.

1.2. Durée et format des études

La durée des études est de 6 semestres pour les étudiants admis en première année, de 4 semestres pour ceux admis en deuxième année et de 2 semestres pour ceux admis en troisième année.

Elle ne peut dépasser 8 semestres pour les étudiants admis en première année, 6 semestres pour ceux admis en deuxième année et 4 semestres pour ceux admis en troisième année, sauf cas particulier apprécié par le directeur du campus.

Le cursus Bachelor EGC alterne différentes modalités pédagogiques, entre autres :

- cours et TD, en face à face, et en travaux de groupes
- gestion de projet (prestation de services, création d'événements ou création d'entreprise)
- stages en entreprises et/ou alternance
- conférences professionnelles
- challenges inter-EGC : EGCiales (Négociation), Hackathon (Communication digitale), Serious Game (stratégie et gestion d'entreprise)

Organisation du cursus

- **1^{ère} année : la découverte**

Acquérir les fondamentaux et découvrir l'entreprise : fondements des outils de gestion et des principales fonctions de l'entreprise, acquisition des techniques professionnelles et concrétisation des enseignements abordés.

- **2^{ème} année : l'expérimentation**

Acquérir les techniques professionnelles et concrétiser les enseignements abordés : maîtrise des savoir-faire immédiatement opérationnels dans le domaine commercial/marketing et la gestion d'entreprise, expérimentation à l'international.

- **3^{ème} année : la maîtrise**

Approfondir et conforter les différents savoirs et savoir-faire : conception et mise en œuvre de plans d'action à partir d'une vision stratégique, développement des capacités d'analyse et de synthèse, construction du projet professionnel.

Répartition des heures de cours et semaines de stage

Le cursus EGC comprend 1309 heures de cours en face à face.

S	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Volume horaire annuel	497		525		287	
Stages	3 semaines	8 à 13 semaines		17 semaines		20 semaines

A partir de la 2^{ème} année, le cursus peut se dérouler en alternance en contrat d'apprentissage (voir rythme d'alternance dans la rubrique apprentissage)

Les stages

Chaque stage possède un contenu spécifique faisant l'objet d'un cahier des charges communiqué à chaque étudiant (cf cahier des charges par stage sur extranet NetYparéo et plateforme de suivi Followlab). La recherche de stage incombe à l'étudiant, sous le contrôle et avec l'assistance de l'équipe permanente.

Chaque campus se réserve le droit d'accepter ou non la proposition de stage en fonction des objectifs assignés.

Le stage international a lieu obligatoirement à l'étranger, dans un pays non francophone, afin de développer les compétences linguistiques. En cas d'impossibilité de réaliser ce stage à l'étranger, pour une raison validée par la direction de l'établissement, l'étudiant pourra effectuer une période équivalente dans une entreprise située en France en réalisant une mission à dimension internationale, lui permettant de pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.

La mission de fin d'études peut aussi se dérouler à l'étranger.

48 semaines de stage sont prévues tout au long du cursus :

Intitulé du stage	Durée obligatoire minimale	Période	Objectifs
Stage exécutant Évalué semestre 1	3 semaines	Semestre 1	Découvrir l'organisation d'une entreprise. Observer les relations de travail. Observer le process industriel, qualité et sécurité. Se rendre compte de la pénibilité des tâches.
Stage commercial Évalué semestre 2 Ou stage international	8 semaines Ou 13 semaines	Semestre 2	Analyser la politique commerciale. Découvrir la fonction commerciale. Mettre en pratique les techniques de vente et réaliser d'autres missions connexes. Si stage international, l'objectif est similaire au stage de 2 ^{ème} année.
Stage international ou 2 ^{ème} année en alternance Évalué semestre 4 et 5	17 semaines	Semestre 4	Améliorer les connaissances linguistiques et culturelles par une mise en situation. Observer les modes de fonctionnement et les styles de management. Acquérir une autonomie comportementale.
Mission de fin d'études Évalué semestre 6	20 semaines	Semestre 6	Vérifier et expérimenter les choix professionnels de l'étudiant. Elaborer un diagnostic d'entreprise. Réaliser une mission à caractère opérationnel.
Total obligatoire sur 3 ans	48 semaines		

L'apprentissage

A partir de la 2^{ème} année l'apprenant peut choisir d'effectuer son cursus en alternance en contrat d'apprentissage. Dans ce cas il bénéficie du même nombre d'heures de cours qu'en statut étudiant à raison de :

2^{ème} année : 3 jours par semaine en CFA de septembre à mars, puis 100% en entreprise d'avril à août,

3^{ème} année : 3 jours par semaine en CFA de septembre à janvier, puis 100% en entreprise de février à août.

Le candidat à l'apprentissage est informé des modalités de recherche d'une entreprise d'accueil et de déroulement de l'apprentissage lors d'une réunion d'information, 6 mois avant la rentrée académique. Le chargé des relations entreprises de chaque campus met en relation les apprenants et les entreprises ayant envoyé une ou plusieurs offres d'apprentissage.

En stage comme en apprentissage, chaque apprenant fait l'objet d'un suivi en entreprise par un professeur permanent de l'établissement, durant un ou plusieurs entretiens avec le maître de stage ou d'apprentissage. A l'issue de chaque période en entreprise, l'apprenant est évalué par son tuteur en entreprise et par une restitution écrite et orale.

Le parcours international fait partie intégrante du cursus Bachelor EGC. C'est pourquoi une **expérience en immersion à l'étranger dans un pays non francophone est obligatoire.**

Pour les apprenants choisissant l'alternance dès la 2^{ème} année, cinq possibilités leur sont proposées :

- Cas 1 : Un stage de 13 semaines à la place du stage commercial en S2, avec convention de stage et bourse Erasmus pour mobilité européenne
- Cas 2 : Un job d'été (contrat de travail local) en pays non francophone de même de durée
- Cas 3 : Un stage commercial de 8 semaines en France suivi d'un job d'été de 2 mois en pays non francophone
- Cas 4 : Entre 2ème et 3ème année d'alternance : une mission à l'étranger durant le contrat d'apprentissage, dans une filiale de l'entreprise d'accueil d'une durée de 8 semaines
- Cas 5 : Entre 2ème et 3ème année d'alternance, par mise en veille du contrat de travail durant la mobilité internationale : en stage avec convention ou job d'été avec contrat local, d'une durée de 8 semaines

Pour toute expérience à l'étranger, l'apprenant doit réaliser un rapport de stage ou d'activité et une soutenance en anglais ou langue du stage enseignée sur son campus.

Pour les étudiants admis en parallèle en alternance en 2^{ème} et 3^{ème} année, la mobilité internationale est optionnelle mais fortement recommandée.

	S2	S3	S4	S5
Crédits ECTS stage ou alternance	9	3	6	5
CAS 1 et 2	Rapport et soutenance + évaluation entreprise à l'étranger en LVE	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°2 (voir grille en annexe)	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en français
CAS 3	Rapport et soutenance + évaluation entreprise de stage commercial en français	Rapport et soutenance et évaluation entreprise à l'étranger en LVE	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°2 (voir grille en annexe)	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en français
CAS 4 et 5	Rapport et soutenance + évaluation entreprise de stage commercial en français	Evaluation de l'entreprise d'alternance n°1 (voir grille en annexe)	Rapport et soutenance et évaluation entreprise à l'étranger en LVE	Rapport d'alternance et soutenance + évaluation entreprise d'alternance EGC2 en français

Restitution de la pratique professionnelle

1ère et 2ème année : le stagiaire/l'apprenti restitue à travers un rapport de stage ou d'activité ou d'alternance, une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et de son environnement, les missions confiées en termes d'objectifs, d'actions réalisées et de résultats obtenus, des expériences vécues ainsi qu'un bilan des compétences acquises lors du stage.

La restitution de la pratique professionnelle à l'étranger en 1^{ère} ou 2^{ème} année s'effectue en anglais à l'écrit comme à l'oral, ou dans une langue étrangère enseignée sur le campus.

La restitution de la pratique professionnelle en alternance en 2^{ème} année s'effectue en français à l'écrit comme à l'oral,

Ce rapport de stage/d'activité/d'alternance est soutenu devant un jury composé de deux personnes. Il fait l'objet d'une notation (cf grille par stage sur extranet Net Yparéo et plateforme de suivi Followlab).

Restitution en 3^{ème} année : le stagiaire/l'apprenti rédige un mémoire de fin d'études comprenant une analyse externe et interne de l'entreprise, son secteur d'activité et son environnement, dont il déduit une problématique en lien avec sa mission en entreprise. Il devra alors présenter un plan d'action, les outils de pilotage de son activité et les résultats obtenus. Il conclut par le bilan des compétences acquises. (cf la méthodologie du mémoire et grille d'évaluation sur extranet Net Yparéo).

La restitution de la pratique professionnelle en 3^{ème} année s'effectue en français à l'écrit comme à l'oral.

Le mémoire est soutenu devant un jury composé d'un minimum de trois personnes (1 président de jury et 2 professionnels). Il fait l'objet d'une notation (cf grille par stage sur extranet Net Yparéo).

1.3. Les pôles d'enseignement et les crédits ECTS

L'EGC Centre Est applique le programme pédagogique commun du réseau EGC, conformément à la charte qualité Réseau, qui définit 4 pôles de compétences, que complètent des électifs professionnels et linguistiques et le pôle des pratiques professionnelles.

Dans un souci de reconnaissance académique, l'EGC Centre Est a mis en place une organisation pédagogique qui repose sur le « Système Européen de Transfert de Crédits » (ECTS).

Blocs de compétences	1 ^{ère} année heures		Crédits	2 ^{ème} année heures		Crédits	3 ^{ème} année heures		Crédits
	S1	S2		S3	S4		S5	S6	
Bloc 1 : Mettre en œuvre une stratégie marketing	42	63	10	42	49	8	77	0	7
Bloc 2 : Déployer la politique commerciale de l'entreprise	70	35	10	56	84	14	28	0	3
Bloc 3 : Optimiser la performance financière d'une entreprise	49	42	8	91	49	13	42	0	4
Bloc 4 : Piloter un projet de développement d'une offre	77	49	11	35	21	5	91	0	6
Anglais	21	21	4	21	21	4	21	0	2
Electifs : LV2 ou soutien anglais – Activité territoriale	0	28	3	28	28	6	28	0	3
Total 1309 heures Programme hors stage	497		46	525		50	287		25
Pratique professionnelle/Stages	105	280	14	0	595	0	0	700	25
Epreuves nationales			0			1			10
TOTAL CREDITS ECTS			60			60			60

La validation des crédits est également conditionnée par une présence attestée à un minimum de 85% du volume annuel de cours, les absences justifiées et injustifiées ne pouvant dépasser 15% du temps de cours, sauf dérogation spécifique (sportif de haut niveau par exemple).

2. Contrôle des aptitudes et des connaissances

2.1. Dispositions générales

Les Blocs sont constitués de plusieurs modules. Chaque module est sanctionné par 2 modes d'évaluation.

Contrôle continu	Examens semestriels
50%	50%
Travaux écrits et oraux, individuels ou en groupe. Chaque intervenant fixe, en accord avec l'Ecole ses propres modalités d'évaluation.	Un examen sanctionne chaque module à l'issue d'un semestre. La forme et la durée des épreuves d'examens sont fixées par l'Ecole en accord avec les intervenants de chaque bloc de compétence.
La participation à toutes les épreuves est obligatoire. Toute absence injustifiée est sanctionnée par la note de 0/20 (voir règlement intérieur pour la définition des absences justifiées).	

Les copies d'examens semestriels et d'épreuves nationales peuvent être consultées aux dates et horaires fixées par la direction de l'Etablissement. Elles ne peuvent plus l'être ensuite. Aucune copie ni aucune photo ou forme de reproduction n'est possible.

Les examens semestriels feront l'objet d'une correction par brassage entre campus. Les décisions des correcteurs sont souveraines, sauf constat manifeste d'une erreur matérielle.

Les stages/alternance font l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale. Un document spécifique précise les critères d'évaluation pour chacune des pratiques professionnelles.

2.2. Conditions de passage en année supérieure

Le système de notation mis en place par l'EGC Centre Est, adopte les principes du système d'évaluation ECTS, répartis par bloc de compétences :

Chaque bloc de compétences est validé à 2 conditions :

- ➔ **La moyenne du bloc** de compétences doit être **égale ou supérieure à 10/20**
- ➔ **La moyenne de chaque module** du bloc doit être **supérieure ou égale à 8/20**

Les stages/alternance sont validés à condition d'obtenir une note minimum à la restitution de 10/20 (rapport et soutenance).

L'admission directe en année supérieure (de 1ère en 2ème année et de 2ème en 3ème année) est subordonnée à la validation de 60 ECTS, soit la validation des 3 conditions suivantes :

Condition 1 : une moyenne générale sur l'année (2 semestres) supérieure ou égale à 10/20

Condition 2 : pas de moyenne de module inférieure à 8/20

Tout module validé entraîne la validation des ECTS correspondants.

Rattrapages

Une session de rattrapage est prévue chaque semestre pour les modules non validés. La note obtenue en rattrapage doit impérativement être supérieure ou égale à 8 (pour valider les crédits ECTS). Concernant le rattrapage des stages, la note doit être supérieure ou égale à 10.

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
Semestres	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Examens	Novembre n	Avril n+1	Décembre n	Mars n+1	Décembre n	Janvier n+1
Rattrapages	Janvier n+1	Juillet n+1	Février n+1	Août n+1	Juin n+1	Juin n+1

Redoublement

Un redoublement est décidé sans possibilité d'appel par le conseil pédagogique dès lors que la condition d'admission en année supérieure n'est pas remplie à l'issue des épreuves de rattrapages.

Le conseil pédagogique peut refuser de proposer le redoublement si l'ensemble des résultats est jugé insuffisant et/ou le nombre de crédits annuels validés à l'issue du rattrapage est inférieur à 20.

Un seul redoublement est autorisé sur la durée du cursus EGC.

2.3. Jurys

Le jury d'examen de passage en année supérieure est composé des personnes suivantes :

- ↳ Le Responsable du campus
- ↳ Un Professeur permanent
- ↳ Un ou plusieurs professeurs de la promotion concernée

3. Conditions de délivrance du diplôme

3.1. Les conditions de délivrance du diplôme

L'obtention du Bachelor EGC, Diplôme Supérieur en Marketing, Commerce et Gestion visé par le ministère de l'enseignement supérieur est subordonné à :

- ↳ L'obtention de 180 ECTS (et une moyenne de 3^{ème} année supérieure ou égale à 10)
- ↳ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 8/20 aux épreuves nationales écrites et 10/20 aux épreuves nationales orales des blocs de compétences A, B, C et D
- ↳ L'obtention au minimum du niveau B1, déterminé par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).
- ↳ L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 à l'évaluation de la mission de fin d'études (mémoire+soutenance+note tuteur)

Le non-respect des délais pour la remise du mémoire de fin d'études vaut ajournement.

3.2. Les délibérations

Le Jury de diplôme est composé selon les dispositions réglementaires prévues et applicables au programme :

Président(e) du jury : désigné(e) par le rectorat

Représentant(e) de la direction générale de l'EGC Centre Est

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Bourg-en-Bresse

Représentant(e) de l'équipe pédagogique du campus de Chalon-sur-Saône

La liste des étudiants admis et non admis au diplôme, est soumise au jury de diplôme, pour approbation.

Les décisions du jury de diplôme ne sont pas susceptibles d'appel.

Le PV du jury de diplôme et les attestations de réussite au diplôme sont signés par le Président et le Directeur de l'EGC Centre Est.

Les candidats ne remplissant pas les conditions de délivrance du diplôme reçoivent une attestation de scolarité et leur bulletin de notes des épreuves du diplôme.

La proclamation des résultats est effectuée par voie d'affichage et par courriel aux candidats :

- ↳ Présentation du major de promotion
- ↳ Présentation des admis avec mention
- ↳ Présentation des admis
- ↳ Présentation des non-admis

3.3. Les mentions et suppléments au diplôme

Les mentions seront attribuées selon le barème suivant :

- ↳ Moyenne comprise entre 12 et 13,99/20 : mention Assez Bien
- ↳ Moyenne comprise entre 14 et 15,99/20 : mention Bien
- ↳ Moyenne supérieure à 16/20 : mention Très Bien

Le supplément au diplôme présente les réalisations personnelles du candidat admis durant son cursus à l'EGC :

- ↳ Ses stages : entreprises d'accueil, lieux, durées et missions
- ↳ Les réalisations en Gestion de Projet
- ↳ Les électifs suivis et validés
- ↳ Niveau européen B1 en langue anglaise

3.4. Les candidats ajournés

Un candidat ajourné suite à échec aux épreuves nationales, a la possibilité de s'inscrire aux épreuves de la prochaine session d'examen, auprès du campus de son choix et dans un délai maximum de 2 ans. Il a également la possibilité de demander un redoublement partiel ou total dans le campus de son choix.

L'étudiant pourra passer le test pour valider le niveau de langue B1 autant de fois qu'il le souhaite, à ses frais, dans l'année scolaire n à n+2. S'il n'obtient pas le score minimum à l'issue de ces rattrapages, il ne pourra prétendre à la diplomation.

Concernant l'évaluation professionnelle, le candidat pourra se voir proposer de présenter un nouveau dossier et une soutenance lors de la session de septembre de l'année n ou de juillet de l'année n+1.

Le candidat n'ayant pas validé ses crédits pour un ou plusieurs modules, pourra se voir proposer un redoublement partiel ou total en 3^{ème} année. Il devra suivre les cours de tous les modules concernés, repasser les évaluations en contrôle continu et examens semestriels.

Tout candidat ayant échoué à la validation d'une ou plusieurs épreuves recevra une attestation de réussite partielle au diplôme, indiquant précisément la nature du bloc concerné et les modalités de validation du bloc.

3.5. La remise des diplômes

A l'issue de la délibération du jury de diplôme, le candidat reçoit une attestation de scolarité et de réussite au diplôme, un relevé de notes des épreuves de diplômes, le relevé de notes du stage de fin d'études (mémoire, soutenance, note de l'entreprise), son attestation de niveau d'anglais originale (test CLOÉ ou similaire) et le supplément au diplôme.

Le parchemin signé par le Président de l'EGC Centre Est est remis lors d'une cérémonie solennelle, en présence des familles, du corps professoral, des représentants du monde économique et des représentants institutionnels locaux.

Le Président de l'EGC Centre Est

Philippe VERNE

EGC CENTRE EST
CAMPUS DE BOURG-EN-BRESSE, CHALON-SUR-SAONE et MONTLUÇON
RÈGLEMENT PEDAGOGIQUE 2026-2027

Lu et accepté sans réserve

Les parents :

- *pour tout étudiant mineur*
- *pour tout étudiant majeur lorsque les parents sont financeurs*

A.....

Le

L'étudiant

Nom :

Prénom :

Signature :

04.28.02.18.50 – 03.85.42.36.83 - 04 70 02 50 49 www.egc-centrest.fr
SIRET 881 027 528 000 10
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84010221901 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône Alpe